



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	annexe 8 : calcul de l'incidence	<input type="checkbox"/>
2	annexe 9 : justification des besoins et démarche ERC	<input type="checkbox"/>
3	annexe 10 : compatibilité SDAGE et SAGE	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☞

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☞

Nom Gilbert

Prénom Louis

Qualité du signataire Chef de projet

A Beigny

Fait le 10/06/2025



Signature du (des) demandeur(s)

D'après la carte topographique (**document 3**) et [Infoterre \(document 2\)](#), l'implantation est située au nord de Souppes-sur-Loing (77).

Figure 1 : localisation géographique du projet

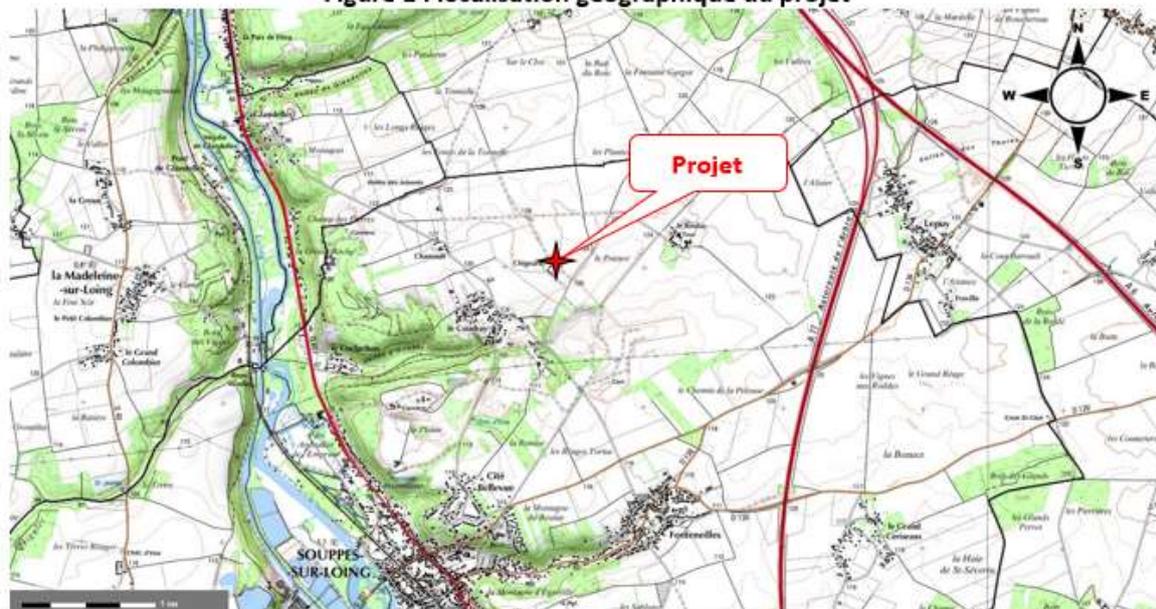


Tableau 2 : coordonnées géographiques prévisionnelles du projet

Ouvrage	Coordonnées Lambert 93		Altitude
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Projet – Forage F1	681 055	6 789 415	+ 125

D'après le cadastre et Géoportail (**documents 3**) les coordonnées cadastrales sont les suivantes :

Figure 2 : vue aérienne et localisation cadastrale du projet



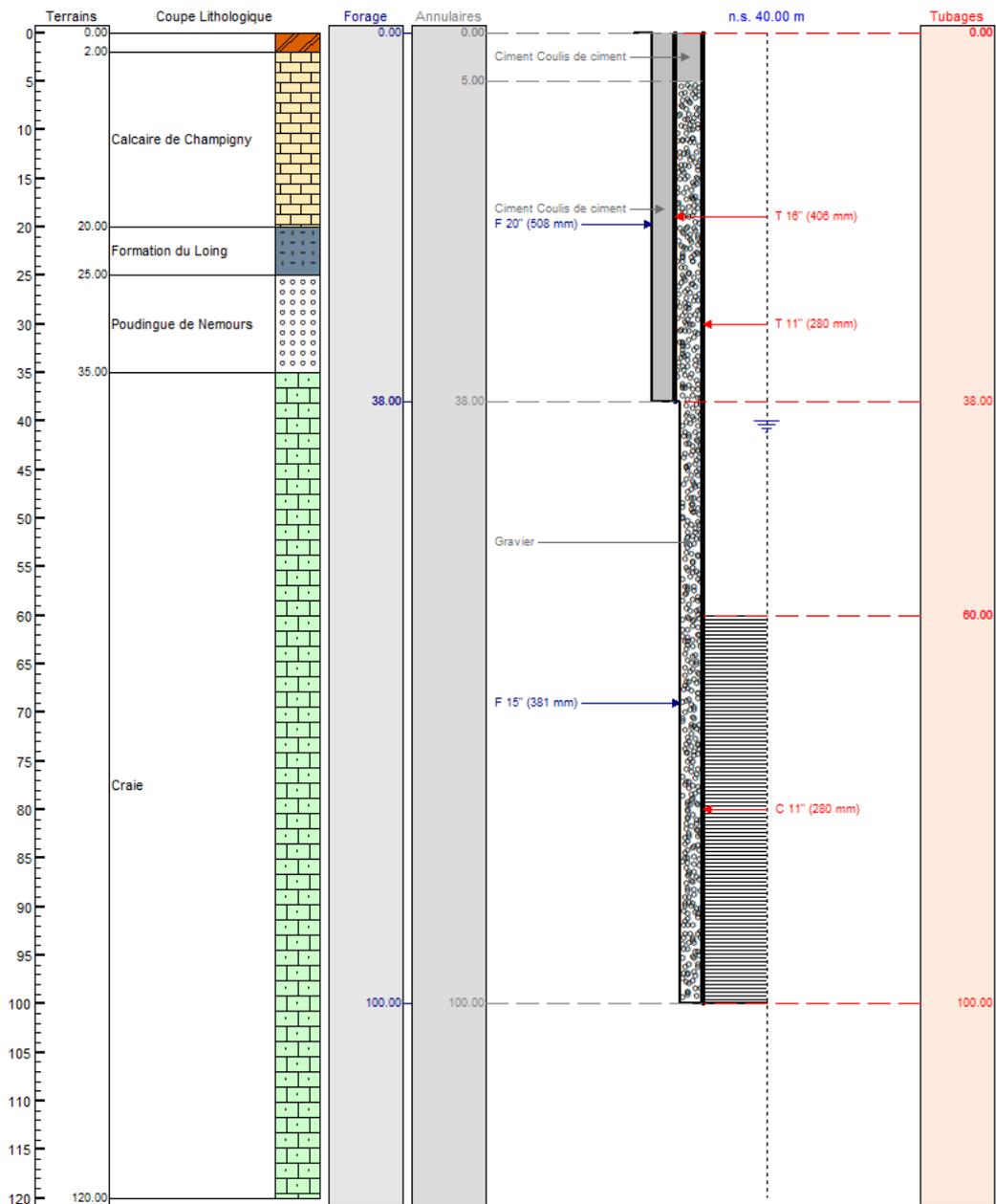
Tableau 3 : coordonnées cadastrales du projet

Département	Commune	Section	Parcelle	Description
Seine et Marne	Souppes-sur-Loing	A	184	Champ cultivé

Figure 1 : photographie de l'emplacement du projet



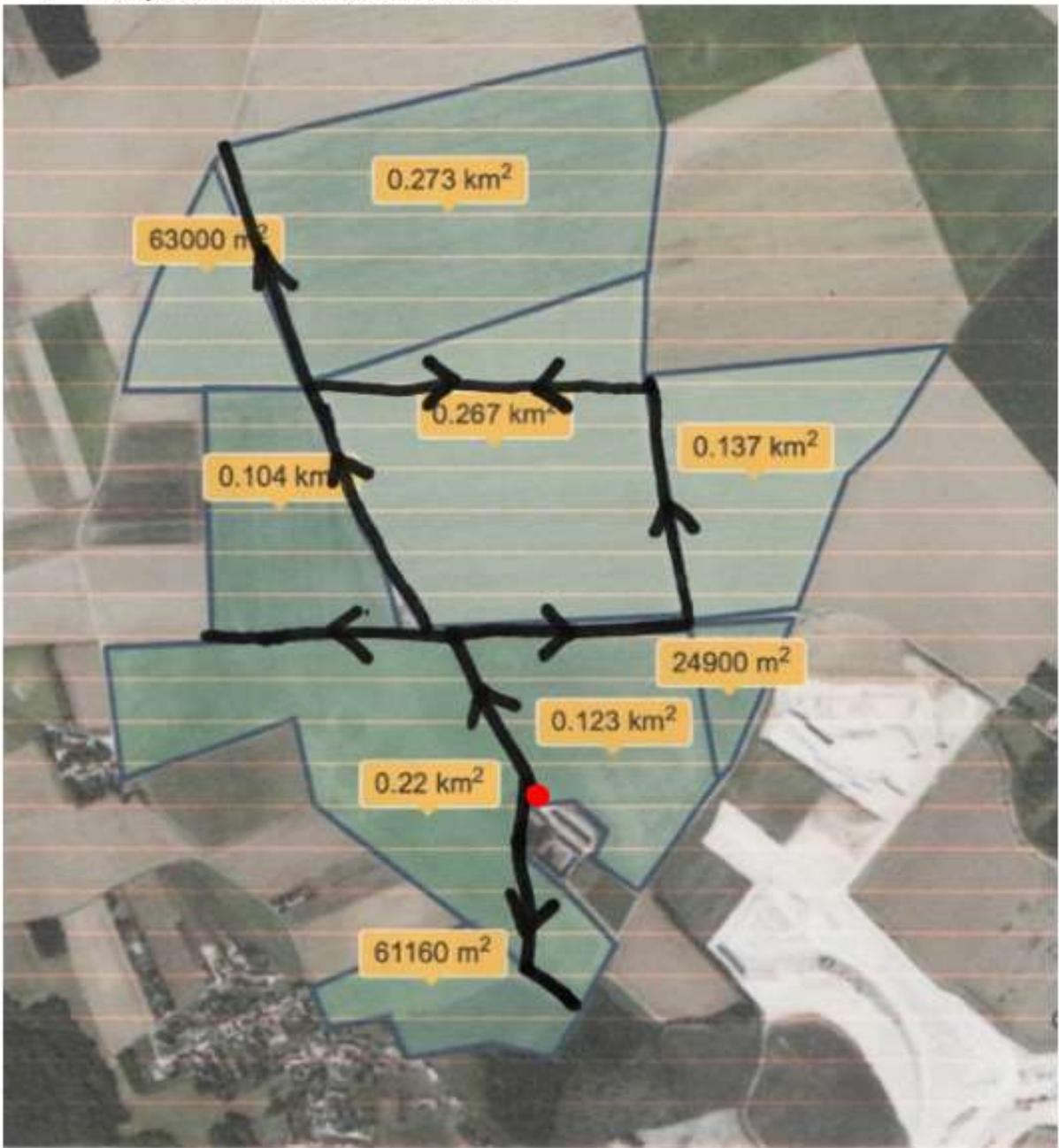
Annexe 5 : plans



Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observées dans le secteur étudié.

L'électricité nécessaire au fonctionnement de la pompe immergée permettant l'exploitation du forage sera apportée par raccordement au réseau électrique local.

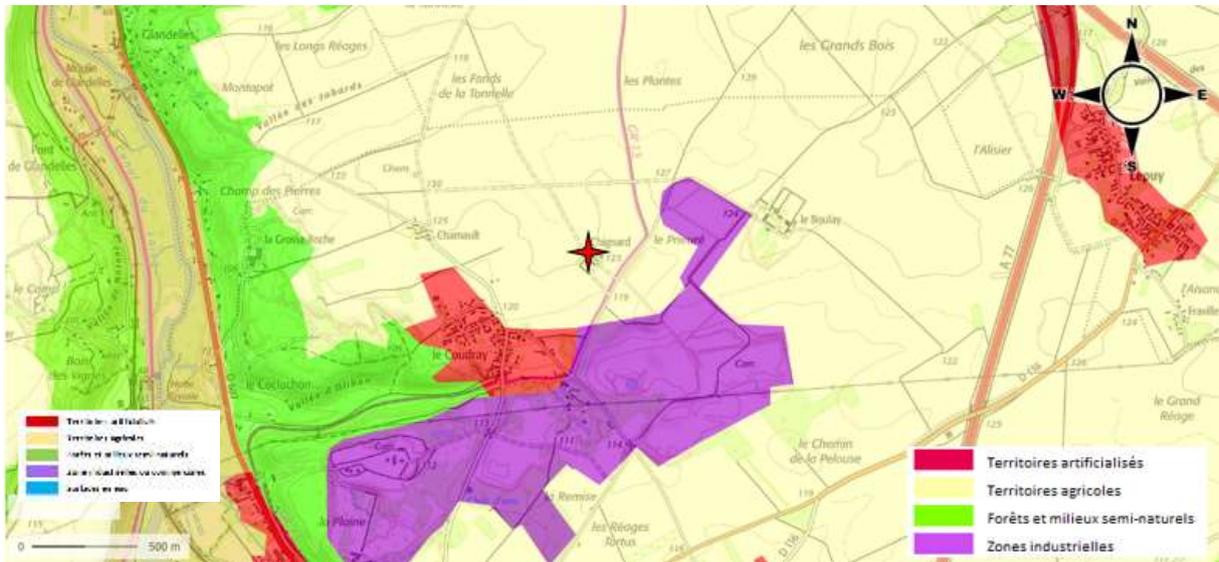
- Plan prévisionnel du réseau enterré



— : réseau d'irrigation enterré

● : lieu d'implantation du forage

Annexe 6 : Corine Land Cover



11.1 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

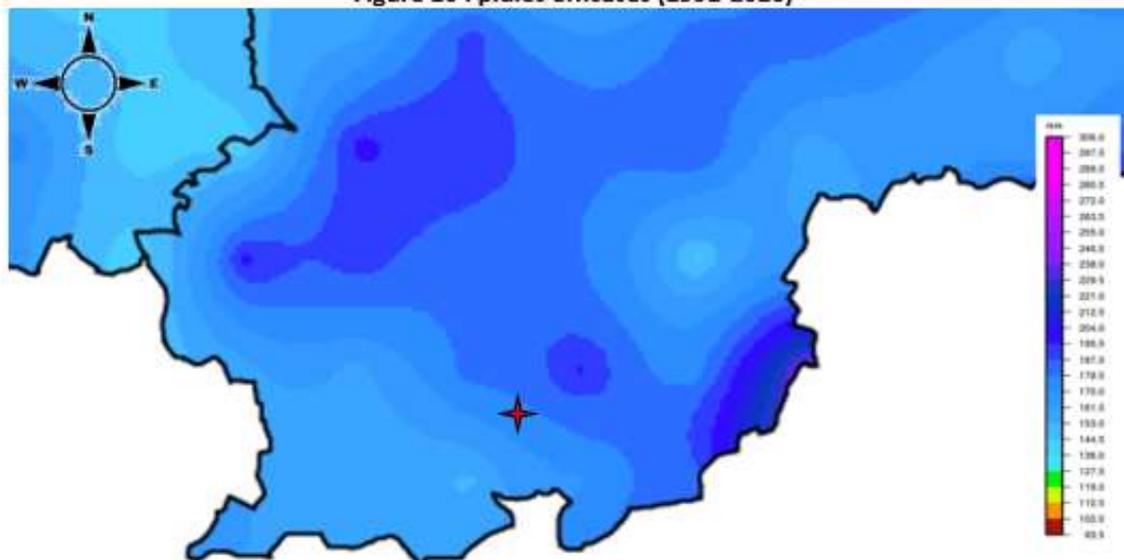
11.1.1 Incidence du projet sur la recharge

Les pluies efficaces calculées par la météorologie nationale sont comprises entre 184 et 200 mm/m²/an dans la région d'étude, elles correspondent à la quantité d'eau qui s'infiltré dans le sous-sol, constituant la recharge annuelle moyenne des réservoirs aquifères (**document 10**).

La réalimentation naturelle de la nappe s'opère de trois façons distinctes :

- sur les zones d'affleurement par impluvium direct ;
- dans les vallées par infiltration ;
- par drainance à travers les formations supérieures.

Figure 16 : pluies efficaces (1991-2020)



La pluie efficace est la somme de la quantité d'eau qui s'infiltré et de la quantité qui ruisselle. Afin d'écartier la partie qui ruisselle pour estimer la recharge de la nappe. Le BRGM a développé le ratio d'infiltration de la pluie efficace (RIPE) qui s'utilise ainsi:

$$\text{Recharge} = \text{pluie efficace} * \text{RIPE}$$

Pour le secteur étudié, IDPR moyen = 100 d'où RIPE = 0,9. Le rapport entre la recharge annuelle de la nappe sur la surface agricole de la SCEA (130 ha) et le prélèvement du forage (140 000 m³/h) sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 7 : estimation de la recharge et de l'incidence

	Pluies efficaces (mm/m ² /an)	Pluies efficaces (mm/m ² /an)	Recharge annuelle sur la surface de l'AAC (m ³ /an)	Rapport Prélèvement Projet / Recharge annuelle
Période sèche	175	157,5 (175 x 0,9)	204 750	68%

Cette approche est succincte et partielle.

La pluie efficace s'infiltrant sur les parcelles de l'EARL DU RETHELET est suffisante pour répondre aux besoins d'irrigation.

11.1.2 Incidence qualitative

L'implantation de cet ouvrage dans un environnement favorable et les moyens de protection prévus par le demandeur (protection étanche : tête de puits et cimentation annulaire de 0 à 38 m) permettront de limiter les infiltrations d'eau dans l'ouvrage et d'offrir une certaine protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis des pollutions superficielles.

Dans ces conditions, la présence de cet ouvrage n'aura pas d'influence négative sur la qualité des eaux de la nappe. Le respect des recommandations d'exploitation et l'entretien courant des installations permettent également de limiter les incidences sur ces nappes.

11.1.3 Incidence quantitative

11.1.3.1 Prélèvement sur la nappe

Le pompage d'essai sera constitué d'un pompage par paliers de 4 x 1h aux débits de 40, 60, 80 et 100 m³/h et d'un pompage continu de 24 heures aux débits de 80 m³/h, soit un volume maximum prélevé pendant les essais d'environ 2 200 m³. Il permettra de valider les capacités de production du forage et de l'aquifère.

L'exploitation de l'ouvrage définitif est égale à 140 000 m³/an.

L'irrigation dépendant des conditions météorologiques, un planning prévisionnel détaillé ne peut être réalisé.

11.1.3.2 Rayon d'action

Lors de l'exploitation du forage, on observera localement une baisse du niveau piézométrique de la nappe au droit et aux alentours du puits. L'influence de l'exploitation du forage sur la nappe détermine un cône de rabattement au droit duquel se crée une dépression de la nappe induite par le pompage.

L'extension horizontale de ce cône de rabattement ou de charge est calculée à partir de l'approximation logarithmique de JACOB :

$$s = \frac{0,183Q}{T} \log \frac{2,25Tt}{r^2S}$$

où :

s = rabattement de la nappe (en m) calculé à une distance d (en m),

Q = "débit maximum" égal à $80 \text{ m}^3/\text{h}$

T = transmissivité égale à $2 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$

S = coefficient d'emmagasinement égal à : **1 % (document 10)**

t = temps exprimé en secondes

On considère ici que le rabattement induit au droit du forage de pompage est symétrique et théorique.

Le rayon d'action du forage est la zone à l'intérieur de laquelle l'influence du forage se manifeste. Au-delà de ce rayon, le rabattement ou la charge du(e) au forage est supposé nul(le). Le calcul du rayon d'action est déduit de l'équation de Jacob suivante :

$$R = 1,5 \sqrt{(Tt/S)}$$

Où :

t = temps égal exprimé en secondes

R = rayon d'action, c'est-à-dire la distance théorique à partir de laquelle le rabattement induit par le pompage devient nul (en m).

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et en l'absence d'alimentation de la nappe (en ce qui nous concerne, il s'agit d'un calcul sécuritaire).

Pour rappel, le débit maximum annuel prélevable est de $140\,000 \text{ m}^3$ par an soit environ 75 jours de pompage continu.

Les résultats des calculs du rayon d'action du forage calculés à différents pas de temps sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 8 : cône de rabattement au débit maximum

Rab. atténué de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmisivité = 2.10 ⁻³ m ² /s		Rayon d'action (en m)
							Coefficient d'emmagasinement = 1 %		
		Distance 'd' par rapport au forage					Débit d'exploitation = 80 m ³ /h		
		225 m	425 m	850 m	1300 m	1700 m	Ouvrage le plus proche SS0001GPU à 50 m		
Temps de pompage	18 jours	2.32	1.20	-	-	-	0.74	837	
	37 jours	2.96	1.83	0.61	-	-	1.38	1199	
	73 jours	3.56	2.43	1.21	0.66	-	1.98	1685	

Le rayon d'action au débit maximum est de 1,7 km, et l'incidence maximum sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 2 m pour un ouvrage domestique de 48 m de profondeur. Ce qui semble négligeable aux vues de la profondeur de l'ouvrage, de la puissance et la productivité de la nappe.

Tableau 9 : cône de rabattement au débit moyen

Rab. atténué de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmisivité = 2.10 ⁻³ m ² /s		Rayon d'action (en m)
							Coefficient d'emmagasinement = 1 %		
		Distance 'd' par rapport au forage					Débit d'exploitation = 32 m ³ /h		
		350 m	675 m	1350 m	2050 m	2700 m	Ouvrage le plus proche SS0001GPU à 50 m		
Temps de pompage	1 mois	0.80	0.36	-	-	-	0.48	1087	
	3 mois	1.19	0.72	0.26	-	-	0.87	1884	
	6 mois	1.63	0.97	0.48	0.19	-	1.11	2664	

Le rayon d'action au débit maximum est de 2,7 km, et l'incidence maximum sur l'ouvrage le plus proche serait de moins de 1,2 m pour un ouvrage domestique de 48 m de profondeur. Ce qui semble négligeable aux vues de la profondeur de l'ouvrage, de la puissance et la productivité de la nappe.

Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum ou au débit moyen.

Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés ci-dessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.

11.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Cours d'eau et plans d'eau : le Loing est trop éloigné et trop puissant pour subir une quelconque incidence due au prélèvement.

Annexe 9 : Démarche ERC

- Justification des besoins

La Superficie Agricole Utile (S.A.U) de l'exploitation est de 130 hectares (annexes 3 et 4).

Les besoins en eau pour l'irrigation sont estimés comme présenté ci-après :

Tableau 1 : estimation des besoins en eau nécessaires à l'irrigation

Type de culture	Volume d'eau (m ³ /ha/an)	Surface irriguée (ha)	Volume nécessaire (m ³ /an)
Maïs	2 500	12	30 000
Betteraves	1 000	12	12 000
Pommes de terre	2 500	12	30 000
Oignons	2 000	14	28 000
Blé	1 000	40	40 000
Total		90	140 000 m³/an

Le volume demandé pour l'irrigation est donc de 140 000 m³/an pour un débit maximum de 80 m³/h.

La SCEA CHIGNARD met en place une agriculture de conservation des sols en semi direct sous couvert végétal. Par exemple un couvert multi espèces est implanté avant la culture de betteraves, maïs, blé et orge.

L'irrigation se fera par enrouleur et/ou pivot rampe.

- Durée et période d'irrigation :

La période d'exploitation du captage s'étalera sur 180 jours, durée à appliquer sur diverses périodes de pompage, comprises entre les mois d'avril et d'octobre.

- Mesures ERC prévues :

Les alternatives de remplacement au projet de forage :

1. Prélèvement en rivière : le projet est situé trop loin de réseau hydrographique conséquent (situé à environ 1800 m du Loing). Compte tenu de l'éloignement, ce type de prélèvement est techniquement difficilement et financièrement impossible à mettre en place. De plus le prélèvement en rivière aurait des effets négatifs sur le milieu (habitats et espèces concernées par ce biotope ; régime hydraulique).
2. Retenue collinaire : compte tenu du volume annuel estimé (140 000 m³/an) pour le projet d'irrigation, la mise en place d'une retenue collinaire n'est pas adaptée au site.

Aux vues de l'impact estimé faible à nul, il n'est pas prévu de compensation.

SDAGE :

Le projet de captage d'eau souterraine par forage est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), du bassin SEINE-NORMANDIE 2022-2027, approuvé par le comité de bassin le 23 mars 2022 (**document 9**).

La réalisation de l'ouvrage respectera le SDAGE et notamment les orientations suivantes :

- **Orientation 1.2** : Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état :

Disposition 1.2.5 du SDAGE : Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides.

Le Loing est trop éloigné pour subir une quelconque incidence due au prélèvement.

Le projet est compatible avec la disposition 1.2.5 du SDAGE.

- **Orientation 4.3** : Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau :

Disposition 4.3.4 du SDAGE : Réduire la consommation pour l'irrigation.

La SCEA CHIGNARD met en place une agriculture de conservation des sols en semi direct sous couvert végétal. Par exemple un couvert multi espèces est implanté avant la culture de betteraves, maïs, blé et orge.

Le projet est compatible avec la disposition 4.3.4 du SDAGE.

Ainsi, le présent projet de forage est compatible avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Le SDAGE 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands renseigne sur les dispositions liées aux ZRE (**document 9**) :

- **Orientation 4.6** : Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux (ZRE).

Disposition 4.6.3 du SDAGE : - Modalités de gestion de la nappe de l'Albien-néocomien captif

Le projet de forage est concerné par deux Zones de Répartition des Eaux (**document 5**) de la nappe des sables albiens (ZRE 03001).

La commune est située dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Le projet captera la craie n'atteindra donc pas l'Albien.

Le projet est compatible avec la disposition 4.6.2 du SDAGE.

Avec les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable

Le SDAGE 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands renseigne sur les dispositions liées aux NAEP (**document 9**) :

- ***Orientation 4.7*** : Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future.

Certaines nappes d'eau souterraine, de par leurs caractéristiques quantitatives, qualitatives ou en lien avec les zones humides, constituent des réserves stratégiques, à l'échelle locale ou du bassin, à préserver en vue de leur utilisation dans le futur pour les captages d'eau destinées à la consommation humaine et dans l'optique d'une anticipation des effets du changement climatique.

Le site n'est pas concerné. ***Le projet est compatible avec l'orientation 4.7 du SDAGE.***

SAGE :

Le projet n'est concerné par aucun SAGE.